



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AOÛT 2019

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	22	24	02

Vote	
A l'Unanimité	Pour : 24
	Contre : 00
	Abstention : 00

L'an 2019, le 08 Août à 17:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 02 Août 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02 Août 2019.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) - M. Renaud RENIER (3^{ème} adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) (Arrivé à 17h45) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard Edwige BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Ninette SAINTE LUCE (Arrivée à 17h25) - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Chantal MACHARES - M. Jimmy FAUSTA - Mme Laurence CHRISTOPHE (22)

Convocation du Conseil Municipal en date du :

02 AOÛT 2019

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

1 2 AOÛT 2019

-et de sa publication le :

1 2 AOÛT 2019

REPRÉSENTÉS : Mme Louisiane DEGLAS ayant donnée procuration à Mme Justina FAVORINUS – Mme Laurence LAROCHELLE ayant donnée procuration à Mme Dany MARCIN PLANTIER (02)

ABSENTS : Mme Lucie LAROCHELLE - M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL - M. Jean-Luc LIBER - M. José JULAN (05)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D_20190808_03

AUTORISATION À DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ GLOBAL POUR LA GESTION ÉNERGÉTIQUE, L'EXPLOITATION, LA MAINTENANCE ET LA (RE)CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics ;

.../...



.../...

- Vu la délibération n°06 du conseil municipal du 10 juillet 2017 portant approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération de rénovation de l'éclairage public de la commune de Trois-Rivières ;
- Vu le projet de (re)construction du patrimoine inscrit dans le cadre plus général d'un appel à projet lancé conjointement par la Région Guadeloupe, EDF Archipel Guadeloupe et l'ADEME ;
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence du 13 novembre 2018 qui s'est déroulé du 16 novembre 2018 au 17 décembre 2018 pour la gestion énergétique, l'exploitation, la maintenance et la (re)construction des installations d'éclairage public de la ville de Trois-Rivières et publié au BOAMP et sur le profil acheteur de la collectivité : eguadeloupe.com ;
- Vu le rapport d'analyse des offres et la proposition de classement proposés par la maîtrise d'œuvre et entérinés par le pouvoir adjudicateur en date du 25 mars 2019, ainsi qu'il suit :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	Groupement : GETELEC GUADELOUPE (Mandataire) CITEOS-GUADELOUPE LUMIERE SWITCH ENERGIE
2	Groupement : VEGA BTP (Mandataire) EDT

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide,

A l'Unanimité,

Article 1

D'Approuver le classement proposé par le pouvoir adjudicateur en date du 25 mars 2019.

Article 2

D'Autoriser le Maire à signer le marché pour « la gestion énergétique, l'exploitation, la maintenance et la (re)construction des installations d'éclairage public de la ville de Trois-Rivières » intervenant entre la commune de Trois-Rivières et la société « GETELEC » dans les conditions et formes décrites ci-dessous :

- Montant Hors Taxes : Deux millions cent quarante mille quatre cent soixante trois euros et quarante centimes, (2 140 463,40€) ;
- Montant Toutes Taxes Comprises : Deux millions trois cent vingt deux mille quatre cent deux euros et soixante dix neuf centimes, (2 322 402,79€).

Article 3

De Donner au Maire tout pouvoir pour assurer le bon suivi de cette réalisation et veiller à la bonne exécution des clauses de ce marché.

Article 4

De Dire que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget de la collectivité,

.../...



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 08 Août 2019

.../...

Article 5

De Charger Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à monsieur le Préfet de la région Guadeloupe.


Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE



